



COMMUNE DE VAL-MONT

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2016 A 10 HEURES

8/ Effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 06 / 11/ 2016 (au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité au regard du principe de non rétroactivité d'un acte réglementaire et de son caractère exécutoire dès lors qu'il a été procédé à la transmission de cet acte au représentant de l'Etat dans le département).

Les règles du cumul du RIFSEEP sont exclusives, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature. Le R.I.F.S.E.E.P. ne pourra se cumuler avec : l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.), l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) et l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.).

Il est en revanche cumulable avec : L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement), les dispositifs d'intéressement collectif, les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemples : indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA, ...), les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...), la prime de responsabilité versée au DGS. L'arrêté en date du 27/08/2015 précise par ailleurs que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est cumulable avec les indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n° 2000-815 du 25/08/2000.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté d'attribution individuelle.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Le Maire (ou le Président) informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2016 A 10 HEURES

8 - DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES

8-9- CULTURE

ARMOIRIES DE VAL-MONT

Le Maire présente le projet de la représentation des armoiries de VAL-MONT. Le conseil donne son avis favorable. La décision définitive sera votée lors de la prochaine séance.

8.8 ENVIRONNEMENT

DECHETTERIE

Un nouveau dépliant est disponible en Mairie. Concerne notamment les déchets verts et les gravats.

Des bennes à papiers seront prochainement installées pour les papiers, journaux, magazines....

Le déplacement des bennes d'Ivry est à l'étude.

COMMUNE DE VAL-MONT

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2016 A 10 HEURES

8.1 - ENSEIGNEMENT

SECURITE ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Information sur les différentes circulaires concernant la sécurité dans les établissements scolaires.

8.3- VOIRIE

Déneigement à étudier.

8.7 - TRANSPORT

INSTALLATION TRANSPORT A LA DEMANDE

Un nouveau service de transport est instauré. La procédure est disponible en Mairie.

COMMUNICATION RAPPORTS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD

Le Maire présente les rapports annuels 2015 relatifs aux services publics d'assainissement, d'eau potable et rapport d'activité qu'il a reçus de la Communauté d'Agglomération.

Ces rapports sont consultables en Mairie ou sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

IDENTIFICATION RUES D'IVRY

Un plan de proposition des noms de rues pour Ivry est distribué aux conseillers. Il est demandé à la population de faire leurs observations.

7- FINANCES LOCALES

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

TRAVAUX DE LA CHAPELLE

Les travaux concernant la petite chapelle à LA CHAPELLE sont repoussés à 2017. Une nouvelle demande de subvention sera faite englobant la réfection, le confortement de la charpente et l'assainissement.

MUR DU CIMETIERE D'IVRY – AMENAGEMENT DORTOIR

Information sur les avancements des travaux. Coût du dortoir 4 000 € répartis sur les communes du RPI.

TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE JOURS EN VAUX

Prévision pour 2018 : Rue de la Corvée du Puits et Rue de l'Ecluse à Corcelles.

Concernant les travaux réalisés sur la Voie Communale n°3, le Maire précise que les entrées latérales privées ont été payés dûment par les propriétaires de ces entrées.

Projet pour les marquages au sol près des abribus : nouveau devis de 520 €.

Souvenir français : Remerciements pour le don.

Exposition qualité comptable des comptes pour 2015.